



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

N°11

du mercredi 11 avril 2018

Toulouse



Gropament d'Interès Public entre :



Assemblée générale n°10

du mercredi 11 avril 2018

Ordre du jour

1. [Délibération AG180411.01] Adoption du PV de l'Assemblée générale n°9 du 15 décembre 2017 ;

GESTION FINANCIÈRE

2. [Délibération AG180411.02] Adoption du bilan d'activité 2017 du Groupement ;
3. [Délibération AG180411.03] Adoption du compte administratif et du compte de gestion 2017 du Groupement ;
4. [Délibération AG180411.04] Adoption du programme d'activité 2018 du Groupement ;
5. [Délibération AG180411.05] Adoption du règlement financier du Groupement ;

GESTION ADMINISTRATIVE

6. [Délibération AG180411.06] Point sur les marchés publics passés dans le cadre de la délégation donnée au Directeur en vertu des décisions n°AG160322.06 et AG161209.11 ;

PROGRAMME D'ACTIVITÉ

7. [Délibération AG180411.07] Approbation de l'attribution d'un soutien aux opérateurs (premier volet) des régions Nouvelle-Aquitaine et Occitanie ;
8. point sur les travaux d'objectivation du soutien aux fédérations régionales Calandreta ;
9. [Délibération AG180403.08] Adoption d'un dispositif de soutien au passage du Diplôme de Compétence en Langue ;
10. Point sur le chantier de formation initiale des professeurs des écoles en Nouvelle-Aquitaine ;
11. Point sur les réformes en cours (réforme du baccalauréat et du Lycée ; proposition de loi Gatel) et sur le calibrage des postes au concours du second degré ;
12. Point sur la mise en œuvre de la feuille de route sur le conventionnement État-Régions sur l'enseignement de l'occitan : conventions particulières / communication ;
13. Point sur le projet de partenariat avec l'ONISEP ;
14. Point sur la mise en œuvre du plan d'action du Groupement

Les annexes des délibérations suivantes, sont présentées sur le second rapport « Annexes financières Conseil d'administration & Assemblée générale N°10 » :

- **Délibération AG180411.02** Adoption du bilan d'activité 2017 du Groupement ;
- **Délibération AG180411.03** Adoption du compte administratif et du compte de gestion 2017 du Groupement ;
- **Délibération AG180411.04** Adoption du programme d'activité 2018 du Groupement ;
- **Délibération AG180411.05** Adoption du règlement financier du Groupement ;

[RAPPORT AG 180411.01]

OBJET : ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE N°9

Mesdames, Messieurs,

Lors de la précédente Assemblée générale du Groupement, un procès-verbal de séance a été établi et il convient de le soumettre à votre appréciation.

En conséquence, Mesdames, Messieurs, j'ai l'honneur de vous proposer d'adopter la délibération suivante :

ARTICLE UNIQUE : le procès-verbal de la séance l'Assemblée générale du 12 janvier 2018, ci-annexé, est approuvé.



Charline CLAVEAU-ABBADIE
Présidente du conseil d'administration

ANNEXE

Annexe du rapport N°AG180411.01

PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE N° 10 du 12 Janvier 2018

Lieu : Conseil Régional Région Occitanie, (*Salle Visio Causses*)
22 Bd du Maréchal Juin
31406 Toulouse/Tolosa cedex 9.

Membres de l'Assemblée générale présents (voix délibératives)

Mme Charline CLAVEAU-ABBADIE, Conseillère régionale de Nouvelle-Aquitaine, Présidente du Groupement,
M. Patric ROUX, Conseiller régional d'Occitanie, 1^{er} Vice-Président du Groupement,
Mme Mumine OZSOY, Conseillère régionale de Nouvelle-Aquitaine, Membre.
(*visio-conférence*)

Autres personnalités présentes :

M. Estève CROS, Directeur du Groupement,
M. Didier AGAR, Inspecteur Pédagogique Régional de l'Académie de Toulouse,
Mme Lucie CANO, Agent comptable du Groupement,
M. Philippe VIALARD, Responsable de l'unité Catalan-Occitan, Région Occitanie,
M. Jérémie OBISPO, Chef de mission langues et cultures régionales, Région Nouvelle-Aquitaine,
M. Christophe LARROCAN, Chargé de mission du Groupement,
Mme Pauline LARRIEU, Chargée de mission du Groupement,
Mme Sarah BEJAOU, Assistante-gestionnaire du Groupement.

Pouvoir reçu de :

Mme Dominique SALOMON, en faveur de M. Patric ROUX,
M. Marc OXIBAR, en faveur de Mme Charline CLAVEAU-ABBADIE,
M. Laurent ROTURIER, en faveur de Mme Charline CLAVEAU-ABBADIE,
Mme Hélène BERNARD, en faveur de Mme Charline CLAVEAU-ABBADIE.

Mme CLAVEAU-ABBADIE, Présidente du Conseil d'administration, ouvre la séance et constate que le quorum étant atteint, l'Assemblée générale peut délibérer valablement, conformément à l'article 11.3 de la convention constitutive du Groupement.

La Présidente procède ensuite à l'examen des délibérations :

1. **[Délibération N°AG180112.01]**

Adoption du PV de l'assemblée générale n°9 ;

La délibération, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité (6 votes).

2. **[Délibération n°AG180112.02]**

Point sur les marchés publics passés dans le cadre de la délégation donnée au Directeur en vertu des décisions n°AG160322.06 et n°AG161206.11 ;

La délibération, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité (6 votes).

3. **[Délibération n°AG180112.03]**

Adoption du budget primitif 2018 (État prévisionnel des Recettes et des Dépenses) du Groupement.

Une nouvelle version du budget primitif est remise sur table.

La Présidente s'excuse pour les aléas, souligne le caractère exceptionnel de la situation. Elle précise qu'il s'agit de la responsabilité de la Région Nouvelle-Aquitaine et non pas celle de l'Office.

Le Directeur détaille le document soumis au vote, en détaillant chaque chapitre budgétaire :

Pour ce qui est relatif aux charges :

- Compte 61 : Il s'agit de l'ensemble des prestataires & du projet POCTEFA ;
- Compte 62 : une baisse de ce chapitre par rapport à 2017 est proposée car aucun agent du Groupement n'est mis à disposition à titre onéreux, contrairement à ce qui a été le cas en 2017. De ce chapitre sont imputées les dépenses liées en revanche aux frais de missions notamment ;
- Compte 63 : Il s'agit des impôts sur salaires dues à l'embauche directe d'agents par le Groupement ;
- Compte 64 : Il s'agit des agents recrutés par le Groupement ;
- Compte 65 : Il s'agit des dossiers de subvention.

La Présidente met en avant l'incertitude de la date d'arrivée de M. Jérémie OBISPO au sein du Groupement. Le budget primitif proposé ne prend pas en compte sa venue qui fera l'objet d'une décision budgétaire modificative.

La Présidente souhaite également que le Directeur et M. Jérémie OBISPO travaillent sur la nouvelle organisation et demande une présentation pour la prochaine Assemblée générale.

La Présidente précise que 18 000 € supplémentaires sur le programme d'activité seront attribués cette année par la DGLFLF (Ministère de la culture) sur des actions ciblées. Par conséquent elle souhaite que désormais Madame TRAVIER et Madame EVENOU soient associées aux phases de post-instruction des dossiers.

M. Patric ROUX émet des inquiétudes sur la participation du Ministère de la culture au programme d'activité du Groupement. Il précise qu'il s'agit d'une situation complexe et espère que cela ne sera pas de nature à faire hésiter le Ministère relativement à sa participation financière au futur établissement public de coopération culturelle qui va naître de la fusion du Cirdòc et de l'Inòc.

La Présidente met en avant le fonctionnement à l'œuvre avec succès au Pays basque et pense qu'il serait incohérent de ne pas agir de façon identique.

La Présidente explique qu'il conviendra de délimiter et d'articuler les actions propres à chaque établissement public, l'EPCC et le Groupement.

M. Patric ROUX souligne que la délimitation doit être faite dès la création de l'EPCC. Il rappelle son regret de la faiblesse du budget global de la DGLFLF qui s'élève à seulement 180 000 € en direction des langues régionales.

Le Directeur évoque l'appel à projets de la DGESCO relativement aux projets éducatifs : des projets que mène actuellement le Groupement pourraient être étendus dans le cadre d'un soutien financier du Ministère de l'Éducation nationale. Il précise qu'il est en contact avec la DGESCO et qu'une aide au programme d'activité est possible.

M. Didier AGAR pense que sur le principe, il est utile de répondre à cet appel à projet. Il propose un travail commun entre le Rectorat et l'Office et propose à ce que les informations lui soient transmises à cette fin.

La Présidente indique qu'il ne faut pas attendre l'entretien avec le Cabinet du ministre afin d'avancer et sur le sujet.

M. Patric ROUX demande si la subvention accordée par la DGLFLF est fléchée et si oui quels sont les opérateurs concernés.

Le Directeur indique que les bénéficiaires sont l'IEO Fédéral et le Congrès permanent.

M. Patric ROUX exprime son étonnement, notamment sur l'IEO Fédéral.

M. Jérémie OBISPO met en avant la nécessité de trouver des consensus et des solutions sur la question.

Le Directeur reprend ensuite sa présentation du budget primitif 2018 en abordant les dotations aux amortissements.

Il explique que d'après la règle adoptée précédemment par le Groupement, à des fins de simplification, les amortissements démarrent en année N+1 de l'acquisition effective du bien.

Pour ce qui est relatif aux recettes :

Une baisse de la capacité d'activité d'environ 2,4 % sera à l'œuvre sur le territoire de la région Occitanie en 2018. En effet, en 2017, les arbitrages financiers de la Région Occitanie, arrivés tard dans l'année et à la baisse par rapport à l'estimation initiale basée sur une reconduction du volume de 2016, ont contraint le Groupement à puiser dans ses ressources de fonctionnement pour financer les bourses Ensenhar attribuées aux étudiants de cette région. En 2018, ces financements devront obligatoirement être pris sur les contributions à l'activité (il ne sera plus possible de les imputer sur le fonctionnement de l'Office) mais sans toutefois d'augmentation compensatoire de la contribution de la Région Occitanie.

Il précise également que les subventions dont le versement n'a pas été demandé au titre de 2016 feront l'objet d'une annulation en 2018, conformément à la réglementation financière du Groupement.

M. Patric Roux demande des précisions sur les logiciels acquis à titre onéreux par l'Office et souligne que des logiciels gratuits sont disponibles.

Le Directeur met en avant la nécessaire recherche d'ergonomie maximale des logiciels acquis par le Groupement dans un contexte de charge de travail très forte pesant sur la ressource humaine. Il s'agit de permettre des gains de temps et de productivité notamment pour ce qui relève du le partage d'informations.

Il indique néanmoins sa volonté d'utiliser des logiciels gratuits dès lors qu'ils ont une ergonomie équivalente ou supérieure aux logiciels payants.

La délibération, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité (6 votes).

La Présidente annonce que l'Office va être soumis à un audit dans les mois à venir.

Le Directeur explique que l'audit aura lieu entre le mois d'avril et juin 2018 selon les éléments fournis par les services de la Région Occitanie.

La Présidente souligne que les statuts de l'Office doivent faire l'objet d'une revoyure. Elle met en avant le fait qu'une mise à jour est prévue après l'ouverture de l'antenne de Bordeaux.

M. Philippe VIALARD précise que l'audit sera fait sur les axes juridiques, comptables, financiers ainsi que sur la gestion notamment celle des ressources humaines.

La Présidente pense que cet audit peut représenter une opportunité pour l'Office, si cet audit apporte une aide à l'amélioration de la gestion l'Office.

M. Patric ROUX ajoute qu'il serait également intéressant que les élus soient rencontrés dans le cadre cet audit.

4. Point d'information sur l'avancement du projet de plan de politique linguistique et rétroplanning.

Un point sur plan stratégique de politique linguistique est fait par Mme Pauline LARRIEU.

La Présidente interroge sur la campagne de communication de l'Office afin de promouvoir le plan de politique linguistique.

Mme Pauline LARRIEU indique qu'un courrier à destination des opérateurs est sur le point d'être transmis. Elle précise que beaucoup d'opérateurs sont déjà informés du projet.

La Présidente pense qu'au-delà d'un courrier, une liste de diffusion doit être créée. Elle souhaite également que le projet soit publié sur le site internet de l'Office.

M. Patric ROUX ajoute qu'une décentralisation de l'information serait intéressante. Il émet l'idée de l'organisation d'une grande présentation.

La Présidente demande si les Amassadas convoquées par les Régions conviendraient pour cette présentation.

M. Patric ROUX précise que lors de la précédente Amassada, une annonce a été faite indiquant qu'il n'y aurait plus d'Amassada en Occitanie. Il remet en cause la pertinence de cette présentation lors de cet évènement.

La Présidente pense qu'il faudrait définir la réelle importance de ces Amassadas.

Mme Pauline LARRIEU attire l'attention sur le fait qu'une présentation à l'Amassada du projet pourrait assimiler ce dernier à un projet régional. Elle indique sa proposition de donner une image indépendante de l'Office.

Le Directeur annonce que le premier conseil académique des langues régionales de l'académie Limoges aura lieu le 2 février 2018 à 14h00. Il indique qu'une signature de la conventions sur l'enseignement de l'occitan est également prévue ce jour-là.

Remerciements et clôture de la séance par la Présidente.

RAPPORT N°AG180411.02

OBJET : ADOPTION DU BILAN D'ACTIVITÉ 2017 DU GROUPEMENT

Mesdames, Messieurs,

En vertu de l'article 11.2 de la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public (G.I.P.) – OPLO, l'Assemblée générale délibère notamment sur le programme d'activité.

En conséquence, Mesdames, Messieurs, j'ai l'honneur de vous proposer d'adopter la délibération suivante :

ARTICLE UNIQUE : Le bilan d'activité 2017 du GIP de l'Office public de la langue occitane figurant en annexe référencée sous le numéro AG180411.02.A est approuvé.



Charline CLAVEAU- ABBADIE
Présidente du Conseil d'administration

RAPPORT N°AG180411.03

OBJET : ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION 2017 DU GROUPEMENT

Mesdames, Messieurs,

En vertu de l'article 11.2 de la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public, l'Assemblée générale délibère notamment sur le compte administratif et le compte de gestion 2017 du Groupement.

En conséquence, Mesdames, Messieurs, j'ai l'honneur de vous proposer d'adopter la délibération suivante :

ARTICLE UNIQUE :

Le compte administratif et de compte de gestion 2017 du Groupement, figurant en annexe référencée sous le N°AG180411.03.A, sont approuvés (annexe financière Conseil d'administration et Assemblée générale).



Charline CLAVEAU- ABBADIE
Présidente du Conseil d'administration

RAPPORT N°AG180411.04

OBJET : ADOPTION DU PROGRAMME D'ACTIVITÉ 2018 DU GROUPEMENT ;

En vertu de l'article 11.2 de la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public (G.I.P.) – OPLO, l'Assemblée générale délibère notamment sur la proposition du programme d'activité.

En conséquence, Mesdames, Messieurs, j'ai l'honneur de vous proposer d'adopter la délibération suivante :

ARTICLE UNIQUE : Le programme d'activité 2018 de l'Office public de la langue occitane figurant en annexe référencée sous le N°AG180411.04.A est approuvé.



Charline CLAVEAU-ABBADIE
Présidente du Conseil d'Administration

Objet : ADOPTION DU RÈGLEMENT FINANCIER DU GROUPEMENT

En vertu de l'article 11.2 de la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public, l'Assemblée générale délibère notamment sur ce qui a trait aux décisions budgétaires.

Il est proposé d'adopter le règlement financier du Groupement, qui a vocation à rassembler, compiler et mettre à jour, dans un seul document, l'ensemble des règles financières qui s'appliquent au Groupement, en particulier, les décisions prises précédemment par les délibérations suivantes :

- **Délibération n° AG160322.03** : Approbation d'un modèle d'arrêté et d'un modèle de convention types ;
- **Délibération n° AG160322.06** : Approbation d'une délégation au Directeur pour la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ;
- **Délibération n° AG161209.07** : Adoption des modalités d'amortissement des immobilisations du Groupement ;
- **Délibération n° AG161209.11** : Approbation d'une délégation au Directeur après accord de la Présidente pour la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres dont le montant estimé est compris entre 30 000 € et 70 000 € TTC ;
- **Délibération n°AG170718.02** : Autorisation d'un versement échelonné exceptionnel de l'avance des subventions aux opérateurs.

En conséquence, Mesdames, Messieurs, j'ai l'honneur de vous proposer d'adopter la délibération suivante :

ARTICLE UN : Le règlement financier du Groupement, ci-annexé et référencé sous le N°AG180411.05.A, est approuvé ;

ARTICLE DEUX : Les délibérations n° AG160322.03, n° AG160322.06, n° AG161209.07, n° AG161209.11 et n°AG170718.02 sont annulées.



Charline CLAVEAU-ABBADIE
Présidente du Conseil d'Administration

RAPPORT N°AG180411.06

OBJET : POINT SUR LES MARCHÉS PUBLICS PASSÉS DANS LE CADRE DE LA DÉLÉGATION DONNÉE AU DIRECTEUR

Mesdames, Messieurs,

Suite à la délégation donnée au Directeur pour la réalisation des achats de services et de matériel, lorsque ces crédits sont inscrits au budget et que leurs montants n'excèdent pas 70 000 € (TTC) en vertu des décisions N°AG160322.06 et N°AG161203.11, il vous est proposé de prendre acte du compte rendu de l'exercice de cette compétence.

En conséquence, Mesdames, Messieurs, j'ai l'honneur de vous proposer d'adopter la délibération suivante :

ARTICLE UNIQUE : L'Assemblée générale prend acte de l'exercice de la compétence du Directeur pour les opérations telles que résumées en annexe.



Charline CLAVEAU-ABBADIE
Présidente du Conseil d'Administration

ANNEXE

du rapport N°AG180411.06



Marchés Publics 2018

Resp.	N° Marché	Intitulé	Titulaire	Forme marché	Publicité	Montant total TTC	Etat	lancement consultation	Date début prestation	Durée (en mois)	Date de fin ou date limite de reconduction des marchés
EC	M18.01	Achat livres Mr David GROSCLAUDE	Vistedit	art.30 du décret n°2016-361	sollicitation d'un pretataire	24.00 €	CLOS	09/01/18	09/01/18	0	09/01/18
EC	M18.02	Repas fin d'année	La peyrolière	art.30 du décret n°2016-361	sollicitation d'un pretataire	77.00 €	CLOS	12/01/18	12/01/18	0	12/01/18
EC	M18.03	Assistance informatique 2018 (8PC)	Tlse Micro	art.30 du décret n°2016-361	sollicitation d'un pretataire	2 184.00 €	CLOS	11/12/18	01/01/18	12	31/12/18
EC	M18.04	Ticket restaurant 1 Janv à avril 2018	Edenred	art.30 du décret n°2016-361	sollicitation d'un pretataire	1 418.10 €	En cours	21/12/18	01/01/18	12	31/12/18
EC	M18.05	Prestation doublage Journées lycées	SAS Laurent Labadie films (LL Films)	art.30 du décret n°2016-361	sollicitation d'un pretataire	800.00 €	CLOS	21/12/18	01/01/18	12	31/12/18
EC	M18.06	OVH - Renouvellement noms de domaines	OVH	art.30 du décret n°2016-362	sollicitation d'un pretataire	35.36 €	CLOS	23/03/18	23/30/2018	0	23/03/18

Objet : APPROBATION DE L'ATTRIBUTION D'UN SOUTIEN AUX OPÉRATEURS (PREMIER VOLET) DES RÉGIONS NOUVELLE-AQUITAINE ET OCCITANIE ;

Mesdames, Messieurs,

L'Office public de la langue occitane a pour mission de structurer et de développer les actions liées à la transmission et à l'usage ou la socialisation de la langue occitane, notamment celles portées par les opérateurs tiers.

Dans le cadre de cette mission, Il est proposé d'adopter une aide à des opérateurs tiers, dont le détail figure en annexe.

Pour mémoire, la participation au titre de la contribution au programme annuel d'activités pour les projets liés à la transmission et à l'usage de la langue occitane de la Région Nouvelle-Aquitaine est de 869 000 €, celle de la Région Occitanie de 1 746 000 €, et celle de l'État est de 18 000 € soit un total de 2 648 000 €.

En conséquence, Mesdames, Messieurs, j'ai l'honneur de vous proposer d'adopter la délibération suivante :

ARTICLE UN : une aide d'un montant total de 2 219 250.00 € est attribuée aux bénéficiaires figurant dans le tableau joint en annexe.

ARTICLE DEUX : les crédits afférents sont affectés suivant ce même tableau.

ARTICLE TROIS : les demandes de subvention rejetées sont mentionnées dans le même tableau.



Charline CLAVEAU- ABBADIE
Présidente du Conseil d'Administration

ANNEXE

du rapport N°AG180411.07

N° Dossier	Nom	Objet Français	Montant accordé	Montant demandé	Naq (proposition)	Oc (proposition)	DGLFLF	Proposition totale	Montant total de l'activité
			2017	2018					
18.001	IEO Midi-Pyrénées - Lo diari	la création et diffusion du magazine Lo Diari sur l'ensemble du territoire de l'Office public de la langue Occitane (et notamment le territoire neo-Aquitain)	12 000.00 €	22 100.00 €	2 000.00 €	10 000.00 €		12 000.00 €	74 248.00 €
18.002.1	IEO Occitanie Pyrénées Méditerranée	la structuration du réseau IEO en Occitanie (appui communicationnel, organisationnel, administratif, ingénierie de projet)	55 000.00 €	90 000.00 €		55 000.00 €		55 000.00 €	138 720.00 €
18.002.2	IEO 09 - Section départementale Ariège	l'organisation d'onze cours sur deux niveaux, deux ateliers de pratique hebdomadaires, deux sensibilisations hebdomadaires dans les écoles et activités socio-culturelles ponctuelles	21 000.00 €	22 377.00 €		21 000.00 €		21 000.00 €	74 092.00 €
18.002.3	IEO - Cercle Occitan de Foix Pierre LAGARDE	l'organisation d'un cours d'occitan, d'un atelier hebdomadaire de théâtre et d'activités socio-culturelles ponctuelles	2 745.00 €	2 767.00 €		2 750.00 €		2 750.00 €	7 048.00 €
18.002.4	IEO - Cercle Occitan de Pamiers	l'organisation d'un cours d'occitan, d'un atelier de pratique et d'activités socio-culturelles ponctuelles	3 449.00 €	3 770.00 €		3 450.00 €		3 450.00 €	8 799.50 €
18.002.5	IEO - Cercle Occitan du Couserans	l'organisation de deux cours d'occitan, d'un atelier de pratique et d'activités socio-culturelles ponctuelles	2 745.00 €	3 480.00 €		2 750.00 €		2 750.00 €	7 450.00 €
18.002.6	Cercle Occitan des Pays d'Olmes et Mirepoix	l'organisation de trois cours d'occitan et d'activités socio-culturelles ponctuelles		3 158.00 €		1 000.00 €		1 000.00 €	5 119.00 €
18.002.7	IEO 11 - Section départementale Aude	l'organisation de six ateliers de pratique de l'occitan ainsi que d'activités socio-culturelles ponctuelles	4 225.00 €	8 622.00 €		4 250.00 €		4 250.00 €	8 622.00 €
18.002.8	IEO 12 - Section départementale d'Aveyron	l'organisation de trois cours d'occitan hebdomadaires, trois ateliers et d'activités socio-culturelles ponctuelles	7 743.00 €	10 121.00 €		7 800.00 €		7 800.00 €	27 722.00 €
18.002.9	IEO - Centre culturel Occitan Rouergue (CCOR)	l'organisation de deux cours d'occitan, d'une sensibilisation en milieu scolaire, mise en place d'un café occitan et d'activités socio-culturelles ponctuelles	5 991.00 €	10 766.00 €		6 100.00 €		6 100.00 €	81 916.00 €
18.002.10	IEO - Centre occitan du Haut Rouergue - IEO d'Espalion	l'organisation de deux ateliers en occitan, de lectures publiques mensuelles à l'hôpital et d'activités socio-culturelles ponctuelles	2 000.00 €	2 115.00 €		1 900.00 €		1 900.00 €	4 237.00 €
18.002.11	IEO - Cercle Occitan de Villefranche	l'organisation de deux cours d'occitan, deux ateliers et des activités socio-culturelles ponctuelles	3 122.00 €	4 050.00 €		3 100.00 €		3 100.00 €	22 660.00 €
18.002.12	IEO 30 - Section départementale du Gard	l'organisation d'un cours d'occitan, de stages intensifs de langue et d'écriture, d'un atelier pratique de la langue, d'un café occitan, d'un atelier théâtre pour enfant et d'activités socio-culturelles ponctuelles	3 308.00 €	6 006.00 €		4 300.00 €		4 300.00 €	20 715.00 €

N° Dossier	Nom	Objet Français	2017	2018				Proposition totale	Montant total de l'activité
			Montant accordé 2017	Montant demandé	Naq (proposition)	Oc (proposition)	DGLFLF		
18.002.13	IEO 31 - Section départementale Haute-Garonne	l'organisation de quatorze cours hebdomadaires d'occitan (3 niveaux), deux ateliers de pratique et des activités socio-culturelles ponctuelles	21 508.00 €	27 441.00 €			21 500.00 €	21 500.00 €	297 605.00 €
18.002.14	IEO - Lo Bolegatoish - Cercle Local de Tournefeuille	l'organisation d'un atelier de conversation en occitan et d'un atelier de théâtre ainsi que d'activités socio-culturelles ponctuelles	1 000.00 €	1 379.00 €				REJET	3 994.00 €
18.002.15	IEO - Centre local de Carbonne	l'organisation de deux cours d'occitan hebdomadaires, d'un atelier et d'activités socio-culturelles ponctuelles	3 300.00 €	4 124.00 €			3 100.00 €	3 100.00 €	9 081.00 €
18.002.16	IEO - L'Ostal de la Sava al Toch - cercle Occitan de Leguevin	l'organisation de trois cours hebdomadaires d'occitan, de deux ateliers et d'actions socio-culturelles ponctuelles	5 000.00 €	5 237.00 €			4 800.00 €	4 800.00 €	14 223.25 €
18.002.17	IEO - Cercle Nord Toulousain - Vam e Nhac	l'organisation d'un atelier de pratique autour de la langue et activités socio-culturelles ponctuelles	800.00 €	868.00 €				REJET	1 760.00 €
18.002.18	Carnaval Gascon (IEO)	l'organisation d'un cours d'occitan et d'activités socio-culturelles ponctuelles	2 300.00 €	3 010.00 €			2 000.00 €	2 000.00 €	13 210.00 €
18.002.19	IEO Alavetz - Cercle local de Préchac	l'organisation d'un cours d'occitan hebdomadaire, d'un atelier et d'activités socio-culturelles ponctuelles (+ rencontres intergénérationnelles en maison de retraite)	3 800.00 €	5 190.00 €			3 350.00 €	3 350.00 €	9 640.00 €
18.002.20	IEO 34 - Section départementale Hérault	l'organisation de 24 cours hebdomadaires d'occitan et 7 ateliers, ainsi que des activités socio-culturelles ponctuelles		21 320.00 €			17 700.00 €	17 700.00 €	43 720.00 €
18.002.21	Centre Culturel Occitan "Lo camèl"	l'organisation de deux cours d'occitan hebdomadaires et d'un atelier ainsi que d'activités socio-culturelles ponctuelles		15 105.00 €			1 800.00 €	1 800.00 €	81 447.15 €
18.002.22	IEO 46 - Section départementale du Lot	l'organisation de huit cours hebdomadaires d'occitan, de cinq ateliers et d'activités socio-culturelles ponctuelles	9 100.00 €	11 804.00 €			9 100.00 €	9 100.00 €	42 594.23 €
18.002.23	IEO Los Barjacaires - Laverdantière	l'organisation d'un cours d'occitan hebdomadaire, de sensibilisations scolaires ainsi que d'activités socio-culturelles ponctuelles	2 000.00 €	2 542.00 €			1 700.00 €	1 700.00 €	14 918.00 €
18.002.24	IEO - Cercle Occitan Argelès Gazost - Aigaberdenc	l'organisation de deux cours hebdomadaires et activités ponctuelles en occitan	1 600.00 €	2 045.00 €			1 600.00 €	1 600.00 €	6 204.00 €
18.002.25	IEO 81 - Section départementale du Tarn	l'organisation de 5 cours hebdomadaires d'occitan, 4 ateliers, activités ponctuelles, activité de librairie et organisation d'un festival	19 000.00 €	21 107.00 €			19 000.00 €	19 000.00 €	184 847.50 €
18.002.26	IEO - Centre Culturel Occitan de l'Albigeois (CCOA)	l'organisation de deux cours d'occitan hebdomadaires, de 10 ateliers d'occitan et d'activités ponctuelles nombreuses	11 500.00 €	14 906.00 €			11 500.00 €	11 500.00 €	69 863.00 €
18.002.27	IEO - Cercle Occitan de Carmaux	l'organisation de trois ateliers hebdomadaires en occitan et d'activités ponctuelles	2 300.00 €	3 000.00 €			2 000.00 €	2 000.00 €	9 375.00 €
18.002.28	IEO Castres - Centre occitan del Pais Castrés	l'organisation de trois cours d'occitan et de quatre ateliers ainsi que d'activités ponctuelles	11 000.00 €	14 878.00 €			10 000.00 €	10 000.00 €	98 963.00 €
18.002.29	IEO 82 - Association Antonin Perbosc	l'organisation de trois cours hebdomadaires d'occitan (2 niveaux, 2 dialectes), trois ateliers ainsi que des activités ponctuelles	10 000.00 €	13 636.00 €			10 000.00 €	10 000.00 €	37 653.50 €

N° Dossier	Nom	Objet Français	Montant accordé	Montant demandé	Naq (proposition)	Oc (proposition)	DGLFLF	Proposition totale	Montant total de l'activité
			2017	2018					
18.003	CFPO Lengadòc	la mise en œuvre du programme PARLAR (Action de transmission et de formation à la langue et la culture occitanes) via des cours hebdomadaires (7 lieux), des stages, des examens de langue et des journées de découverte (4/an)	50 000.00 €	75 000.00 €		50 000.00 €		50 000.00 €	450 074.00 €
18.004	Té Vé Oc	la production de 52 émissions de 13min/an	2 000.00 €	5 000.00 €		2 000.00 €		2 000.00 €	18 160.00 €
18.005	Radio Albigés	la production/diffusion d'émissions radiophoniques en occitan	4 000.00 €	9 500.00 €		4 000.00 €		4 000.00 €	109 150.00 €
18.006	Lo Congrès Permanent de la Lengua Occitana	le développement d'outils favorisant l'usage et la régulation de la langue occitane (lexique LOFLÒC, correcteur orthographique, corpus, enrichissement du portail locongres.org...)	147 000.00 €	150 000.00 €	65 000.00 €	82 000.00 €	10 000.00 €	157 000.00 €	198 049.00 €
18.007	CREO 31	le programme ANIMOC : activités de sensibilisation dans les écoles primaires de Haute-Garonne	3 500.00 €	4 000.00 €		3 700.00 €		3 700.00 €	11 100.00 €
18.008	Occitanie Première	la création, le développement, l'animation, la diffusion et la direction d'une webradio généraliste régionale		30 000.00 €				REJET	83 000.00 €
18.009	Radio Galaxie	la production et la diffusion d'émissions radiophoniques en occitan		17 007.00 €		2 100.00 €		2 100.00 €	17 007.00 €
18.010	Aprene	la formation linguistique et pédagogique des futurs enseignants et des enseignants Calandreta	15 000.00 €	40 000.00 €	4 000.00 €	12 000.00 €		16 000.00 €	178 319.00 €
18.011	Conta'm	le doublage en langue occitane de deux films d'animation pour le cinéma et d'une série de dessins animés, la formation de 4 jours des comédiens professionnels	125 000.00 €	130 000.00 €	65 000.00 €	65 000.00 €		130 000.00 €	176 000.00 €
18.012	Association Agricole Terre Nouvelle (Lycée Terre Nouvelle)	la découverte et l'enseignement de la langue occitane via le financement d'un poste d'enseignant	8 000.00 €	8 000.00 €		8 000.00 €		8 000.00 €	8 000.00 €
18.013	Association Lengua d'òc - Lengua viva (Radio Lengad'oc narbonne)	l'activité de radio FM associative occitane : production et diffusion d'émissions radiophoniques en occitan		7 000.00 €		3 000.00 €		3 000.00 €	81 000.00 €
18.014	Association pour le développement de l'occitan (Adoc 48)	l'organisation d'interventions en langue occitane en milieu scolaire (hors temps scolaire) et organisation d'un cours d'occitan pour adulte dans le département de la Lozère	8 000.00 €	9 000.00 €		8 000.00 €		8 000.00 €	28 850.00 €
18.016	Université Toulouse Jean-Jaurès UT2 (BEM)	l'acquisition et la restauration d'ouvrages liés à l'occitan pour la Bibliothèque d'Etudes Méridionales	3 250.00 €	8 000.00 €				REJET	8 000.00 €
18.017	Université Toulouse Jean-Jaurès UT2 (Duoc)	l'organisation des "dimècres Universitaris Occitans e Catalans"	1 500.00 €	2 205.00 €		1 400.00 €		1 400.00 €	2 205.00 €
18.018	Université Toulouse Jean-Jaurès UT2 (Ens Oc)	le soutien de l'enseignement de l'Occitan	5 500.00 €	9 200.00 €				REJET	9 200.00 €
18.019	Fédération Calandreta Aquitaine	la structuration et le développement des écoles Calandreta sur le territoire aquitain	200 000.00 €	250 000.00 €	200 000.00 €			200 000.00 €	430 634.00 €
18.020	OC-BI Aquitània	l'accompagner du développement de l'enseignement bilingue public sur le territoire de l'OPLO	50 000.00 €	100 000.00 €	60 000.00 €	40 000.00 €		100 000.00 €	110 950.00 €
18.021	Fédération Calandreta Lengadòc	la structuration et le développement des écoles Calandreta en Occitanie	386 000.00 €	580 000.00 €		386 000.00 €		386 000.00 €	681 000.00 €

N° Dossier	Nom	Objet Français	Montant accordé	Montant demandé	Naq (proposition)	Oc (proposition)	DGLFLF	Proposition totale	Montant total de l'activité
			2017	2018					
18.022	Fédération Calandreta de Midi-Pyrénées	la structuration et le développement des écoles Calandreta en Occitanie	380 000.00 €	480 000.00 €		380 000.00 €		380 000.00 €	600 000.00 €
18.023	ALCOC - Association pour la langue et la culture Occitanes	la transmission de l'occitan en milieu scolaire par des intervenants extérieurs en Tarn-et-Garonne	5 000.00 €	10 000.00 €		7 000.00 €		7 000.00 €	82 000.00 €
18.024	MARPOC - Maison pour l'animation et la recherche populaire Occitane	l'organisation de la 42ème Université Occitane d'Été "Trésors populaires et universels en Occitanie", du 9 au 13 juillet 2018	21 000.00 €	26 000.00 €		21 000.00 €		21 000.00 €	106 860.00 €
18.025	IEO - Institut d'études occitanes (ieo fédéral)	les opérations de structuration du réseau et des actions de socialisation de l'occitan	33 000.00 €	68 000.00 €	3 000.00 €	7 000.00 €	8 000.00 €	18 000.00 €	160 250.00 €
18.027	Association PARLEM	l'organisation de l'opération caminaire auprès de 116 classes et 2 cours d'occitan pour adultes (+stages annuels intensifs) dans les départements des Hautes-Pyrénées et du Gers	6 000.00 €	10 000.00 €		7 500.00 €		7 500.00 €	141 620.00 €
18.028	Radio Lengua d'òc - SON e RESSON OCCITAN	la production, diffusion, collectage, archivage de documents sonores occitans	86 000.00 €	100 000.00 €		86 000.00 €		86 000.00 €	210 600.00 €
18.029	FIMOC - Federacion interregionau deus mèdias Occitans	la mise en place d'un développement stratégique des médias avec les partenaires concernés à travers une redéfinition des objectifs généraux et opérationnels attendus d'une mutualisation potentielle	30 000.00 €	40 000.00 €	5 000.00 €	5 000.00 €		10 000.00 €	47 950.00 €
18.030	ESCAMBIS.NET	l'animation, l'alimentation et la gestion d'une plateforme d'échanges de productions radiophoniques		25 000.00 €				REJET	51 600.00 €
18.031	Cité scolaire de Bellevue	l'organisation du "Forum dels mestiers d'Òc"		2 000.00 €		1 000.00 €		1 000.00 €	2 891.20 €
18.032	Université Paul Valéry de Montpellier	la préparation au concours d'agrégation de langues de France - Option Occitan		10 000.00 €				DOSSIER AJOURNÉ	44 000.00 €
18.033	Radio Vicomté	la production et la diffusion d'émissions radiophoniques en occitan		6 699.00 €	500.00 €			500.00 €	6 699.00 €
18.035	CREO 32	les opérations d'initiation à l'occitan (45 min par semaine) dans les écoles du département du Gers		3 500.00 €		1 500.00 €		1 500.00 €	22 400.00 €
18.036	Escola Occitana d'Estiu - IEO Lot et Garonne	l'organisation de stages et de formation de langue et culture occitane, ainsi que l'organisation d'animations en milieu scolaire et périscolaire sur les écoles de Laroque-Timbaud et Libos	6 000.00 €	9 000.00 €	8 000.00 €			8 000.00 €	9 000.00 €

N° Dossier	Nom	Objet Français	Montant accordé	Montant demandé	Naq (proposition)	Oc (proposition)	DGLFLF	Proposition totale	Montant total de l'activité
			2017	2018					
18.038	OC-PROD	l'organisation d'un service de télévision en langue occitane, la production d'émissions inédites et itinérantes et le développement et le soutien de la filière de production audiovisuelle	120 000.00 €	120 000.00 €	40 000.00 €	60 000.00 €		100 000.00 €	450 000.00 €
18.039	OSTAU BEARNES	l'organisation d'actions de structuration associative, de transmission et d'usage de la langue occitane	10 000.00 €	12 000.00 €	10 000.00 €			10 000.00 €	145 960.00 €
18.040	IEO 65 - Nosauts de Bigorra	la fabrication de matériels audiovisuels et didactiques afin de donner à comprendre e connaître l'idée de Renaissance d'Oc et acquérir la langue.		30 000.00 €				REJET	68 800.00 €
18.041	Fédération Vivre au Pays - RADIO PAIS	la production et la diffusion d'émissions radiophoniques en Occitan-gascon	78 000.00 €	80 000.00 €	60 000.00 €	18 000.00 €		78 000.00 €	201 950.00 €
18.043	Good Morning Occitania	l'ouverture d'une station de radio de culture occitane		110 000.00 €				REJET	132 000.00 €
18.045	VISTEDIT	la production et la diffusion des revues Plumalhon et Papagai	15 000.00 €	47 000.00 €				REJET	47 000.00 €
18.047	CFPOC Nouvelle Aquitaine	l'organisation de cours pour adultes en Nouvelle-Aquitaine	85 000.00 €	60 000.00 €	60 000.00 €			60 000.00 €	60 000.00 €
18.048	ADOC 12 - Association départementale pour la transmission et la valorisation de l'occitan en Aveyron	les opérations d'initiation à l'occitan (45 min par semaine) dans les écoles du département de l'Aveyron	5 000.00 €	10 000.00 €		5 000.00 €		5 000.00 €	217 000.00 €
18.054	Canopé - Cap Òc	l'accompagnement du développement de l'offre d'enseignement de/en occitan et la production/diffusion de ressources pédagogiques	110 000.00 €	190 000.00 €	55 000.00 €	55 000.00 €		110 000.00 €	310 000.00 €
18.056	Collège Pierre Jeliotte - Lasseube	la représentation bilingue occitan théâtralisée de l'histoire d'une famille de Justes		2 500.00 €	- €	- €		REJET	2 500.00 €
			2 226 286.00 €	3 242 535.00 €	637 500.00 €	1 563 750.00 €	18 000.00 €	2 219 250.00 €	7 142 225.33 €

Objet : ADOPTION D'UN DISPOSITIF DE SOUTIEN AU PASSAGE DU DIPLÔME DE COMPÉTENCE EN LANGUE ;

Mesdames, Messieurs,

Le Diplôme de Compétence en Langue (DCL) occitan est un diplôme créé et géré par l'Éducation nationale afin de valider les compétences linguistiques des candidats selon le Cadre européen commun de référence pour les langues. C'est un diplôme national professionnel créé spécialement pour les adultes. Les compétences langagières des candidats sont évaluées dans une situation proche de la réalité de travail.

Le DCL occitan était préparé jusqu'à présent dans les académies de Bordeaux, Montpellier, Toulouse, ainsi que Nice.

Dans le cadre de l'action de l'Office pour développer la transmission de l'occitan, il est proposé de s'associer au Centre National du DCL, dont le portage juridique est assuré par Aix Marseille Université, afin d'alléger les coûts de passations pour les candidats résidant en Nouvelle-Aquitaine ou en Occitanie.

En conséquence, Mesdames, Messieurs, j'ai l'honneur de vous proposer d'adopter la délibération suivante :

ARTICLE UN : Le Groupement participe dès la session 2018 aux coûts d'inscription au DCL occitan pour les candidats résidant en Nouvelle-Aquitaine ou en Occitanie et dont la motivation à se présenter au diplôme est d'ordre professionnel, afin de rendre cet outil d'évaluation plus attractif. Le coût d'inscription pour ces candidats étant abaissé à 20 € en place de 100 €.

ARTICLE DEUX : Une convention avec Aix Marseille Université précisera les modalités d'exécution de cette décision.



Charline CLAVEAU- ABBADIE
Présidente du Conseil d'Administratio

